

nous laissons pas de faire à cette œuvre la part aussi grande que possible. Prenons garde que notre premier zèle n'aille s'épuisant, sachons conserver la place d'honneur prise au début, et qui a été pour nous la source de tant de bénédictions. Que toutes les paroisses rivalisent d'émulation ! A ce propos, nous avons souvenance d'un incident, vieux déjà de vingt ans, et qui a naturellement sa place dans le cours de cet article. Dans une petite paroisse de 500 communians, le Denier de Saint-Pierre avait réalisé la prodigieuse somme de quatre cents piastres. Tout fier d'un résultat un peu inattendu, le curé en route pour remettre son glorieux dépôt, rencontre un confrère, curé d'une paroisse quatre fois plus peuplée, et lui fait part de sa bonne fortune. Ce dernier, porteur lui aussi de sa collecte, rebrousse chemin immédiatement pour aller raconter le fait à ses paroissiens, et recommencer sa quête qui, cette fois, fut plus en rapport avec leurs ressources.

L'archidiocèse qui, depuis l'établissement du Denier de Saint-Pierre, à déjà fourni plus de cent mille piastres, ne doit pas oublier la dette de reconnaissance qu'il a contractée, depuis l'élevation de son Archevêque à l'insigne honneur du Cardinalat.

Sans doute, ici comme ailleurs, les œuvres de charité ne manquent pas ; mais le premier devoir des enfants n'est-il pas de procurer à leur Père l'assistance dont il a besoin ? Si nous faisons le bilan de toutes les dépenses inutiles et même criminelles qu'on se permet trop souvent, il serait facile de toucher du doigt l'injustice de certaines récriminations. D'ailleurs, nos charges sont infiniment plus légères que celles des catholiques de France qui, règle générale, ne sont pas plus fortunés que nous et ne laissent périliter aucune bonne œuvre.

Que chacun de nous se rappelle le sort du figuier stérile, et l'œuvre du Denier de Saint-Pierre dans l'Archidiocèse continuera, dans l'avenir, d'être florissante comme par le passé.

La Première Communion.

Si la question de la première communion des enfants est d'une importance majeure pour les prêtres qui ont charge d'âmes, elle ne l'est pas moins pour ceux à qui Dieu a donné des enfants. Si le prêtre a la grave responsabilité de juger en dernier ressort, les parents ont la responsabilité, non moins grande, de mettre leurs enfants en état de subir ce jugement avec honneur, aussitôt que possible. C'est donc un point de doctrine qui intéresse également les uns et les autres.

C'est pour cela que nous commençons, aujourd'hui, la reproduction de quelques passages d'une lettre pastorale de Mgr de Gaudenzi, évêque de Vigevano, sur la grave question de la première communion des enfants.

Avant d'entrer en matière, il n'est pas inutile de citer l'appréciation que fait de ce document la célèbre Revue Napolitaine qui a pour titre *la Scienza e la Fede*.

" Nous croyons utile et opportun, dit-elle, de citer quelques passages de cette lettre : elle est, non seulement un modèle d'éloquence sacrée et de sagesse pastorale, mais encore une règle que l'on peut suivre en toute sécurité ; de plus sa lecture excitera puissamment les pasteurs à seconder les intentions du docte prélat." On a sans doute remarqué qu'il est dit que cette lettre énonce des règles que l'on peut suivre en toute sûreté de conscience.

A quel âge, se demande d'abord Mgr de Gaudenzi, l'enfant est-il obligé de communier ?

" En prenant pour guide, dit-il, les théologiens les plus accrédités, surtout Saint Alphonse, nous pouvons vous signaler une règle relative à l'âge requis pour l'admission des enfants à la première Communion. Nous espérons obtenir ainsi qu'on accélère, pour un grand nombre d'enfants, la participation à ce bien infiniment précieux de la sainte Communion. Nous vous prions en outre de rendre fréquente, tant pour les